



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 octobre 2003

**Lotissements communaux 'Les Pinsons' - 'Le Chant des Oiseaux 2'
- 'Condamine 2' - fixation du prix des parcelles**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de sa séance du 17 janvier 2003, le Conseil Municipal a adopté le principe de réalisation de trois lotissements communaux :

- rue Maurice Caillard – lotissement « Condamine 2 »
- rue d'Antes – lotissement « Les Pinsons »
- rue du Chant des Oiseaux – lotissement « Le chant des Oiseaux 2 »

et en a confié la réalisation à la SEMIE de Niort.

Après élaboration complète des dossiers de lotissements ceux-ci sont composés ainsi qu'il suit :

- lotissement « Condamine 2 » 13 parcelles
- lotissement « Les Pinsons » 17 parcelles
- lotissement « Le Chant des Oiseaux 2 » 10 parcelles.

Les bilans financiers font ressortir des prix moyens par opération de :

- 46,55 €/m² H.T. pour Condamine 2
- 36,32 €/m² H.T. pour Les Pinsons
- 39,34 €/m² H.T. pour Le chant des Oiseaux 2

Le prix de vente moyen ressort à environ 40,55 €/m²

Dans les secteurs de Cholette et Antes, les récentes opérations ont contribué à créer 73 parcelles dont 33 pour des logements locatifs sociaux. Il est proposé de réserver la vente des parcelles individuelles pour de l'accession à la propriété.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les bilans financiers de ces opérations ;
- soumettre lesdits lotissements au régime de la T.V.A. ;
- fixer le prix de vente de chaque parcelle conformément au tableau ci-joint ;
- les prix sont fixés globaux et forfaitairement à la parcelle ;
- les surfaces définitives seront fixées après bornage ;
- réserver la vente de ces parcelles en priorité pour l'accession à la propriété à usage de résidence principale.
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :
 - . tous documents d'urbanisme relatifs à ces lotissements ;
 - . les actes notariés à intervenir qui seront reçus par Maître BRISSET pour « Les Pinsons », Maître DENIS pour « Le Chant des Oiseaux 2 », Maître BIENNER pour « La Condamine 2 » Notaires à Niort.

Les recettes découlant de ventes et subventions seront affectées au budget annexe – lotissements communaux – chapitre 70 – compte 7015.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)